

Faut-il encore payer la redevance télé ?

La redevance télé (contribution à l'audiovisuel public) est **supprimée** pour tous les contribuables pour l'année 2022 et les années suivantes.

Impôts locaux

Et aussi...

- [Pour une entreprise](#)

Pour en savoir plus

- [Site des impôts](#)

Source : Ministère chargé des finances

Où s'informer ?

- Pour des informations générales :

Service d'information des impôts

Par téléphone :

0809 401 401

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.

Service gratuit + prix appel



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)